

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-033 : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

**Vu** l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2026-024 du 13 avril 2026 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

**Vu** l'état des restes à réaliser de l'exercice 2025 ;

**Vu** le pointage des états de consommations 2025 présentés par le comptable public ;

**Vu** la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025 établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Considérant que pour l'exercice 2025, la reprise anticipée des résultats se présente comme suit :

Récettes de l'exercice	( a )	31 694,69	( c )	70 395,62
Dépenses de l'exercice	( b )	8 502,86	( d )	39 821,12

INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
<b>CA 2025</b>			
Résultat antérieur	110 700,59	Résultat antérieur	590 009,42
Résultat de l'exercice ( a-b )	23 191,83	Résultat de l'exercice ( c-d )	30 574,50
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>133 892,42</b>	<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>620 583,92</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>754 476,34</b>		
<b>2026</b>			
Excédent (R001)	133 892,42	Excédent (R002)	620 583,92
Reports (Restes à réaliser) - recettes	0,00		
Reports (Restes à réaliser) - dépenses	4 042,80		
Financement excédentaire	129 849,62		
Comblement du déficit (R/1068)	0,00	→	0,00
Financement manquant	0,00		
Excédent (R001)	<b>129 849,62</b>	Excédent (R002)	<b>620 583,92</b>

Considérant l'affectation anticipée du résultat d'exploitation 2025 est un excédent d'un montant de 620 583,92 € au chapitre 002 (R) ;

Considérant l'affectation anticipée du résultat d'investissement 2025 tenant compte du solde des RAR 2025 est un excédent d'un montant de 129 849,62 € au chapitre 001 (R).

#### Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2025 en exploitation et en investissement du budget annexe de l'eau de la commune conformément à la présentation supra ;
- **PRÉCISE** que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026 ;
- **PRÉCISE** que cette affectation anticipée sera inscrite dans le budget primitif 2026 et que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG



Le Maire,



Gabriel DENIZOT